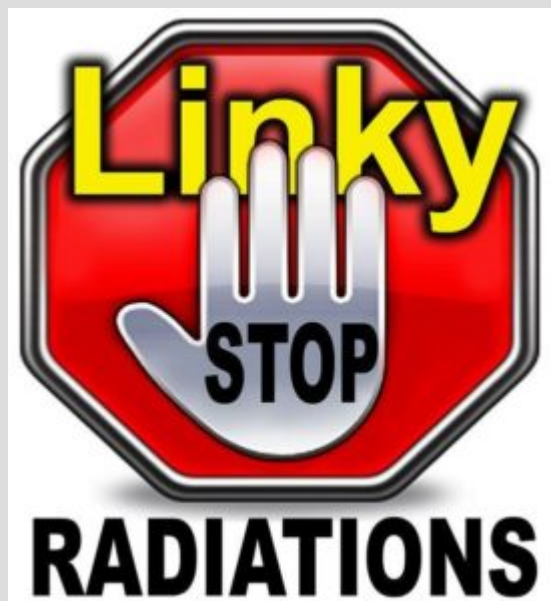


LINKY : LE MAIRE DE BOVEL A PERDU !



Pendant que Linky tisse inexorablement sa toile dans le pays, ses opposants découvrent au fur et à mesure des décisions judiciaires rendues que leur combat s'apparente à celui du pot de terre contre le pot de fer.

Enedis filiale d'EDF, société anonyme premier producteur et fournisseur d'électricité en France (et en Europe), peut impunément imposer ses compteurs aux usagers sans que ces derniers puissent formuler un avis contraire. C'est du moins comme cela que l'on voit les choses du côté d'EDF.




Cependant tout n'est pas perdu pour les usagers qui se battent sur plusieurs fronts dont celui de la dangerosité des courants CPL (Courants Porteurs en Ligne) et celui de l'utilisation des données personnelles collectées par ces compteurs dits « intelligents ».

A ce jour, les usagers de Linky qui ont pu prouver médicalement les effets néfastes des courants CPL sur leur santé ont eu gain de cause contre Enedis qui s'est trouvée dans l'obligation soit d'installer des filtres ou de réinstaller ses anciens compteurs, lesquels d'ailleurs fonctionnaient parfaitement avant qu'il ne soit question de les

remplacer !

Tout n'est donc pas désespéré pour celles et ceux qui ne peuvent pas prouver médicalement qu'ils sont électro sensibles à Linky. Il demeure la solution adoptée sous la contrainte par Enedis qui consiste à installer les filtres qui atténuent les effets des CPL... mais à vos frais ! On peut se demander d'ailleurs pourquoi ces filtres ne font pas partie intégrante de l'installation des compteurs.

Quant à la protection de la vie privée (déjà bien mal en point avec Internet et les moyens dont dispose actuellement la Police) il faudra compter sur la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), plus rassurante qu'efficace ou sur les petits génies de l'informatique (Hackers et Geeks) qui mettront à mal périodiquement les banques de données d'EDF. 

Big Brother est en marche et pour l'instant rien ne peut l'arrêter.

Photo :

<https://exoportail.com/bordeaux-la-justice-reconnait-des-effets-nefastes-pour-la-sante-du-compteur-linky/>